

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 7 décembre 2020 à 20 h tenue virtuellement.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette présent par vidéoconférence et à laquelle les Conseillers suivants sont présents, également par vidéoconférence :

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, par vidéoconférence.

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11569)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

Considérant l'arrêté # 2020-029 du 26 avril modifiant les conditions du processus des séances d'un Conseil municipal en exigeant que celles-ci soient enregistrées afin de les rendre disponibles aux citoyens et ainsi leur permettre de connaître la teneur des décisions prises ;

Considérant l'annonce faite par le Gouvernement du Québec le 28 septembre 2020, qui décrétait la Capitale-Nationale, dont la Côte-de-Beaupré fait partie, une zone rouge à fort risque de propagation de la Covid-19, soit selon le décret # 1020-2020 ;

Considérant la volonté exprimée par tous les membres du Conseil municipal de vouloir protéger leur santé et celle des citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence, que cette séance soit enregistrée de façon audio et qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités

4. Avis de motion – adoption du budget 2021 et divers taux de taxes
5. Dépôt et adoption du projet de règlement # 533-2020-budget 2021 et divers taux de taxes
6. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour 2021
7. Dépôt du registre public des déclarations de dons des élus municipaux
8. Renouvellement des assurances générales pour 2021
9. Remboursement des différents cours de loisirs pour la session d’automne 2020
10. Embauche responsable de l’entretien de la patinoire et de l’anneau de glace
11. Achat de chaises – table du Conseil municipal
12. Entente pour le déploiement des ressources en sécurité incendie dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
13. Demande de contribution financière – Noël à l’ESMSA
14. Renouvellement du contrat de AIM Écocentre
15. Demande de contribution financière – Association bénévole Côte-de-Beaupré
16. Programmation virtuelle conjointe pour les loisirs
17. Correspondances et divers
18. Paiement des comptes
19. Levée de l’assemblée

En y ajoutant les points suivants :

- Demande de l’Auberge du Sportif – augmentation du montant admissible ClimatSol- Plus
- Programme ClimatSol-Plus – autorisation à transmettre la demande d’augmentation du montant
- Demande d’appui à la CPTAQ – lot 72-p M. Daniel Boivin et Mme Marielle Morin

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11570)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 2 novembre 2020 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne qu’en raison de la situation de pandémie actuelle plusieurs comités ont dû être reportés ou annulés.

4. AVIS DE MOTION

Adoption du budget 2021 et divers taux de taxes (Avis # 11571)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d’une prochaine assemblée, un règlement concernant l’adoption du budget 2021 et des divers taux de taxes et compensations applicables pour la même année.

M. Christian Lebel

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 533-2020 Budget 2021 et divers taux de taxes (Rés. # 11572)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps doit adopter un projet de règlement sur le budget 2021 et définir les divers taux de taxes s’y rattachant ;

Considérant qu’avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce conseil ;

Considérant que le projet de règlement # 533-2020 a dûment été expliqué devant le Conseil municipal à cette même séance dudit conseil ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 533-2020 sur le budget 2021 et des divers taux de taxes et compensations applicables pour la même année s'y rattachant.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2021

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général et Secrétaire-trésorier, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

7. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre pour l'année en cours, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie adoptée.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

8. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES POUR 2021
(Rés. # 11573)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle le contrat d'assurances générales pour l'année 2021 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ). La prime annuelle totale est de 29 776 \$ taxes incluses, payable en janvier 2021.

9. REMBOURSEMENT DES DIFFÉRENTS COURS DE LOISIRS
Session d'automne 2020 (Rés. # 11574)

Considérant qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de Covid-19, tous les cours et activités de loisirs ont été annulés, à compter du mois d'octobre ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le remboursement des différents cours de loisirs qui ont été annulés à l'automne 2020, à toutes les personnes inscrites à ces cours.

10. EMBAUCHE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN
Patinoire et anneau de glace pour 2020-2021 (Rés. # 11575)

Considérant l'affichage de poste fait par la Municipalité afin de pourvoir ce poste ;

Considérant les candidatures reçues et l'analyse effectuée dans le dossier par le Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps embauche monsieur Kevin Lachance à titre de responsable de l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2020-2021.

Monsieur Lachance recevra un montant forfaitaire pour la saison de 3 000 \$ pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace. Le tout est toutefois conditionnel à l'évolution des directives de la Santé publique.

11. ACHAT DE CHAISES – TABLE DU CONSEIL MUNICIPAL (Rés. # 11576)

Considérant qu'il était prévu, au budget 2020, le remplacement des chaises à la table du Conseil municipal car certaines chaises sont brisées ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'achat de sept (7) chaises sur roues pour remplacer les chaises existantes à la table du Conseil municipal de la compagnie Staples Avantage. Le coût de cet achat est 1 399,93 \$ plus taxes.

12. ENTENTE POUR LE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11577)

Considérant le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré entré en vigueur en 2011 ;

Considérant que l'adoption de ce schéma impliquait entre autres, des ententes automatique et mutuelle entre les municipalités dotés d'un service de sécurité incendie ;

Considérant les dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ;

Considérant que l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* autorise une municipalité locale à requérir les services de sécurité incendie du ressort d'une autre municipalité dans les circonstances et selon les modalités prévues à cet article ;

Considérant qu'une première entente fût signée en 2013 afin d'organiser le déploiement des ressources incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le but de rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risques incendie ;

Considérant qu'il y a maintenant lieu de revoir certains articles de cette entente afin d'en assurer l'uniformité entre les municipalités prenantes à cette entente ;

Considérant le projet d'entente préparé par le coordonnateur à la sécurité publique de la MRC ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit projet d'entente régionale et s'en disent satisfaits ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'entente régionale pour le déploiement des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, préparée et déposée par le coordonnateur à la sécurité publique de la MRC, version du 30 octobre 2020.

Que monsieur Majella Pichette, Maire et monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente précitée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

13. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Noël à l'ESMSA (Rés. # 11578)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser une somme de 100 \$ à l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne pour la mise en place d'un Noël magique pour les étudiants de l'école en réalisant un éclairage et des décorations de Noël particulières dans toute l'école.

14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC AIM ÉCOCENTRE

(Rés. # 11579)

Considérant que l'entente avec la compagnie AIM Écocentre doit être renouvelée pour le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant la rencontre qui a eu lieu entre le représentant de cette compagnie et le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de discuter des nouvelles mesures exigées par le gouvernement aux centres de tri comme AIM Écocentre ;

Considérant la proposition déposée par le responsable de la compagnie AIM Écocentre afin de renouveler l'entente de services qui unit celle-ci et la Municipalité ;

Considérant les options limitées de la Municipalité afin d'obtenir les services d'une entreprise pour recueillir les matériaux secs à l'écocentre municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de renouveler l'entente de services avec la compagnie AIM Écocentre afin d'effectuer la cueillette des matériaux secs de l'écocentre municipal; le tout selon leur offre de services déposée le 12 novembre 2020 pour un renouvellement de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

15. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Association bénévole Côte-de-Beaupré (Rés. # 11580)

Considérant que l'Association bénévole Côte-de-Beaupré offre plusieurs services partout dans la MRC ;

Considérant le nombre réel et potentiel de personnes qui utilisent tous ses services sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant une augmentation constante de la demande pour tous les services offerts, notamment au niveau du transport vers les services essentiels ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps trouve important l'apport que l'ABCDB donne à la population et trouve également important d'offrir à ses citoyens leurs services ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré afin de consolider leurs services en général mais surtout afin de maintenir un service de transport aux tarifs équitables pour nos citoyens.

16. PROGRAMMATION VIRTUELLE CONJOINTE POUR LES LOISIRS

(Rés. # 11581)

Considérant la situation actuelle de pandémie de Covid et les difficultés pour les municipalités d'organiser différents cours de loisirs sécuritaires à leurs citoyens ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a mis en place certaines dispositions afin que leurs installations soient sécuritaires pour des cours de loisirs virtuels ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a offert aux autres municipalités de la Côte-de-Beaupré d'ouvrir leurs offres d'inscription à des cours virtuels pour tous leurs citoyens et ce, sans frais supplémentaire afin d'être en mesure d'offrir une offre de service diversifiée et efficace ;

Considérant que l'occasion est intéressante afin d'offrir un service de programmation de loisirs conjointe avec les autres municipalités de la Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de participer à la programmation virtuelle conjointe que la Municipalité de Boischatel offre aux autres municipalités de la Côte-de-Beaupré. Madame Gabrielle Leclerc est autorisée à distribuer toute l'information nécessaire aux résidents et voir à collaborer avec ladite municipalité pour faire fonctionner le tout correctement.

17. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La liste des interventions des mois d'octobre et novembre du service de sécurité incendie (SSI).
- Le procès-verbal de la rencontre du 2 novembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- La confirmation de l'indexation des redevances 2021 du ministère de l'Environnement.
- Le rapport annuel 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Le rapport annuel 2019-2020 de l'Association bénévole Côte-de-Beaupré.
- Le rapport financier des inscriptions 2020 du Comité de tennis.

18. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11582)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de novembre 2020 et totalisant la somme de 93 420,33 \$.

Salaires

Pér. du 01/11 au 07/11	12 099,69 \$	Pér. du 08/11 au 14/11	7 105,72 \$
Pér. du 15/11 au 21/11	7 611,63 \$	Pér. du 22/11 au 28/11	8 225,65 \$
Pér. du 29/11 au 05/12	8 089,39 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

19. DEMANDE DE L'AUBERGE DU SPORTIF

Augmentation du montant admissible à ClimatSol-Plus (Rés. # 11583)

Considérant que l'Auberge du Sportif a entrepris le projet de décontamination d'une partie de son immeuble situé au 274 boulevard 138 ;

Considérant que ce projet a été accepté auprès du ministère de l'Environnement au niveau du programme ClimatSol-Plus à la hauteur d'un montant subventionné de 68 415 \$;

Considérant que, lors des travaux de décontamination, il y a eu des imprévus qui ont fait augmenter la valeur des travaux à effectuer pour compléter la décontamination du site adéquatement ;

Considérant que ces travaux supplémentaires sont probablement admissibles à une augmentation de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme ClimatSol-Plus ;

Considérant la lettre reçue de l'Auberge du Sportif demandant à ce que soit révisé le montant de subvention à recevoir du ministère de l'Environnement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la lettre reçue et approuve la demande d'augmentation du montant admissible du projet de décontamination d'une partie du terrain de l'Auberge du Sportif, en référence au programme ClimatSol-Plus du ministère de l'Environnement.

20. PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS

Autorisation à transmettre la demande d'augmentation du montant (Rés. # 11584)

Considérant le programme d'aide financière ClimatSol-Plus du ministère de l'Environnement dont l'Auberge du Sportif a déjà reçu une promesse d'aide financière ;

Considérant l'augmentation du montant admissible à ce programme, tel que présenté par l'Auberge du Sportif et accepté via la résolution # 11583 ;

Considérant que l'Auberge du Sportif a droit à une augmentation de l'aide financière du programme, en fonction de l'augmentation des coûts pour les travaux de décontamination effectués ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Marc Lachance, à transmettre la demande d'augmentation du montant admissible au programme ClimatSol-Plus au ministère de l'Environnement afin que le montant d'aide financière octroyé à ce programme soit augmenté.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Marc Lachance soit et est autorisé à signer tout document en lien avec cette demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

21. DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ

Lot 72-p M. Daniel Boivin et Mme Marielle Morin (Rés. # 11585)

Considérant que monsieur Daniel Boivin et madame Marielle Morin sont propriétaires d'une partie du lot 72-p située au 211 avenue Royale sur laquelle se trouve leur résidence principale (matricule 8321-66-8344) ;

Considérant que, jusqu'à récemment, ils étaient également propriétaires, via leur entreprise Ferme Fernand Boivin Inc., de l'exploitation agricole voisine formée d'une autre partie du lot 72-p et de plusieurs autres lots de part et d'autre de l'avenue Royale (matricule 8421-41-4051) ;

Considérant que, dans le cadre de la vente de leur entreprise, ils ont convenu avec l'acheteur de conserver une parcelle de terrain (partie du lot 72) d'une superficie de 480 m² qu'ils souhaitent remembrer à leur emplacement résidentiel et utiliser à une fin résidentielle accessoire, mais qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est nécessaire pour ce faire ;

Considérant que le Conseil municipal considère que cette demande aura peu d'impact sur l'agriculture compte-tenu de ce qui suit :

- La parcelle visée a longtemps été occupée par une résidence et n'a jamais fait l'objet d'agriculture active ;
- La parcelle visée étant enclavée entre l'emplacement résidentiel de monsieur Boivin et madame Morin, l'avenue Royale et un cran rocheux, elle n'offre pas de possibilité agricole ;
- la parcelle visée est de faible superficie, ce qui ne compromet pas le potentiel agricole du reste de l'exploitation agricole dont elle est détachée ;
- l'exploitation agricole conserve une superficie amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture ainsi qu'un accès à l'avenue Royale malgré le détachement de la parcelle visée ;
- il s'exerce déjà des usages résidentiels sur les terrains immédiatement voisins et en face de la parcelle visée, de sorte que la demande n'affectera pas davantage l'homogénéité du secteur ;
- le morcellement et l'utilisation de la parcelle visée (fin résidentielle accessoire) n'ont pas d'impact sur les distances séparatrices ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie monsieur Daniel Boivin et madame Marielle Morin dans leur démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre qu'agricole (fin résidentielle accessoire) une partie du lot 72-p d'une superficie d'environ 480 m² illustrée au plan préliminaire préparé par monsieur Michel Picard, arpenteur-géomètre, dont copie est jointe à la demande d'autorisation.

Que toute construction à être érigée sur la parcelle visée (ex. garage) demeure assujettie à l'obtention préalable d'un permis de construction conformément à la réglementation municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS RECUES PAR ÉCRIT

Monsieur le Maire mentionne qu'il n'a reçu aucune question du public avant la séance, de façon écrite.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11586)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 31.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier